

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****13 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le 6 décembre deux mil dix-huit, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire ; Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjointes au Maire,
Mmes Brigitte ROILAND et Lucile TESTE et MM Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE, Philippe PARENT et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées : Mme Florine CHAUDAT DULBECCO donne pouvoir à M. Didier MORISSONNAUD
Mme Lydia PULUR DESGROPES donne pouvoir à M. Philippe PARENT
Mme Brigitte BESQUENT
Mme Anne-Sophie FRANCOIS

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 8 novembre 2018 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Didier MORISSONNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Patrick Chalon introduit la séance par un hommage à la ville de Strasbourg et assure la population et les élus strasbourgeois du soutien de la commune de Saint Etienne de Chigny. La conséquence directe de cet attentat est le passage du plan Vigipirate au niveau urgence attentat. Aujourd'hui, il est indéniable que chacun doit s'habituer avec vivre avec la menace terroriste en gardant en tête que les gens dangereux sont surveillés. Cette résilience ne doit surtout pas conduire à stigmatiser une population particulière.

Patrick Chalon poursuit ensuite avec l'action des gilets jaunes qui souligne l'incompréhension désormais visible entre le monde « d'en haut » et celui « d'en bas » et manifeste son soutien au mouvement.

Délibération n° 2018-12-058

1°) TMVL – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et la commune de Saint Etienne de Chigny

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal a validé le transfert du service technique vers la métropole et demandé la mise à disposition de ce même service pour exercer les compétences communales à raison de 2,41 équivalent temps plein (ETP).

Après deux années de fonctionnement, un ajustement marginal est nécessaire afin de prendre en compte les pratiques du terrain (réévaluation du temps passé aux espaces verts).

Il est proposé au conseil municipal de réduire cette mise à disposition à 2,36 ETP. Au niveau budgétaire, l'attribution de compensation de taxe professionnelle (739211) varie peu : 1 074,03 €. Cette évolution est neutralisée par une facturation de la mise à disposition moindre (6216) : - 1 074,03 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la réduction de la mise à disposition de la métropole à la commune à 2,36 ETP.
- AUTORISE le Maire à signer la convention actant de la présente modification.

Délibération n° 2018-12-059

2°) TMVL – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la commune de Saint Etienne de Chigny et Tours Métropole Val de Loire

Par la même délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal a validé la mise à disposition d'une partie du temps de travail du service administratif pour l'exercice des missions consacrées aux compétences transférées correspondant à 0,41 ETP.

La pratique a permis de constater que le temps dévolu à la gestion des ressources humaines avait été sous-estimé lors du premier calcul. Il est proposé au conseil municipal d'intégrer 0,05 ETP pour cette mission et de porter le total à 0,46 ETP.

Au niveau budgétaire, les comptes s'équilibrent :

L'attribution de compensation de taxe professionnelle (739211) augmente de 1 333,19 €, neutralisée par une recette supplémentaire (70846) de 1 333,19 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'augmentation de la mise à disposition de la commune à la métropole à 0,46 ETP.
- AUTORISE le Maire à signer la convention actant de la présente modification.

Délibération n° 2018-12-060

3°) Cavités 37 – Adhésion de la commune de Restigné

Par délibération en date du 6 novembre 2018, le Syndicat Intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion de la commune de Restigné. Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune de Restigné au syndicat.

Au-delà des dispositions légales qui rendent la délibération du conseil municipal obligatoire, les élus s'interrogent sur l'intérêt de cette consultation. Le syndicat dispose d'une légitimité de principe eu égard entre autres au délégué du conseil municipal de Saint Etienne de Chigny qui siège dans cette instance. Le seul vote du syndicat devrait suffire en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Restigné au Syndicat des cavités 37.

Délibération n° 2018-12-061

4°) Convention d'animation Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre du Projet Educatif Communal

Le maintien de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagné au titre de l'année 2018-2019 d'une réflexion pour la promotion des activités pédagogiques dans l'enceinte de l'école publique de Saint Etienne de Chigny, dans le cadre d'un projet éducatif communal.

Ce projet éducatif vise à associer largement l'ensemble des acteurs locaux, et notamment les acteurs du monde associatif. Dans ce contexte, il est fait appel aux compétences associatives pour aider la commune à mettre en place des activités, source de découverte et de sensibilisation des enfants à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Les actions menées sur le temps des TAP sont des sensibilisations à des activités destinées à amener les enfants à compléter la pratique en intégrant le monde associatif.

Pour mémoire, le conseil municipal a choisi de maintenir la gratuité des TAP.

Serge Darcissac s'interroge sur l'opportunité de facturer ces activités supplémentaires. Didier Morissonnaud précise qu'il ne s'agit pas d'activités supplémentaires mais bien de l'animation des TAP dont le but principal est d'offrir une initiation découverte. Le conseil municipal se doit de préserver l'égalité d'accès à tous les enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la formalisation des partenariats commune/association par le biais de la convention ci-jointe.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec chaque partenaire et à en fixer la durée, l'objet et le coût horaire dans la limite des crédits budgétaires alloués au service jeunesse.

Délibération n° 2018-12-062

5°) Acquisition de la parcelle B 784

Afin de fixer un prix de référence dans le secteur des Terres Rouges en vue d'un aménagement futur et dans la mesure où le prix négocié est de 8 €/m², Monsieur le Maire propose l'acquisition en deux temps des parcelles B784 et B711 appartenant à M. D'Hérin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle B784 d'une contenance de 1 102 m² à raison de 8 € le m² soit 8 816 €.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.
- DESIGNNE l'office notarial de Me Beaujard pour réaliser la transaction étant entendu que l'ensemble des frais sera à la charge de la commune.

Délibération n° 2018-12-063

6°) Création d'un poste d'agent de maîtrise et mise à jour du tableau des emplois permanents

Il est proposé au conseil la modification suivante au sein des emplois permanents de la commune :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à l'inscription sur liste d'aptitude par la commission administrative paritaire d'un agent remplissant les conditions de promotion interne.

Mise à jour du tableau des emplois

Postes	Temps complet/non complet	Postes pourvus	Postes à pouvoir
PERSONNEL PERMANENT TITULAIRES OU STAGIAIRES			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TNC	1	0
Technicien	TC	1	0
Agent de maîtrise	TNC	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC	2	0
Adjoint technique territorial	TNC	3	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	TC	1	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	0
Animateur	TNC	1	0
PERSONNEL NON TITULAIRE			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	0
Animateur	TC	1	0

Les agents recrutés sur des emplois non permanents ne figurent pas sur ce tableau (8).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un poste d'agent de maîtrise à raison de 30/35^{ème} à compter du 1er janvier 2019.
- PREND ACTE de la mise à jour du tableau des effectifs.

7°) Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Décision n°2018-11 du 16 mars 2018

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – contrôle technique – mission L

Décision n°2018-12 du 13 juin 2018

Plan de financement pour la rénovation de la voute lambrissée de l'église Saint Etienne

Décision n°2018-13 du 10 août 2018

Avenants n°1 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-14 du 10 septembre 2018

Création d'une régie municipale d'avances et de recettes – service jeunesse

Décision n°2018-15 du 10 septembre 2018

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – réalisation d'un terrain multisport

Décision n°2018-16 du 25 septembre 2018

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la voute de l'église Saint Etienne

Décision n°2018-17 du 23 octobre 2018

Avenants n°1 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-18 du 23 octobre 2018

Avenants n°2 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-19 du 7 novembre 2018

Demande de subvention et plan de financement – appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité »

Décision n°2018-20 du 8 novembre 2018

Demande de subvention et plan de financement – appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité »

8°) Informations et points divers

Tours Metropole Val de Loire

- L'enquête publique cimetière, révision PLU et schéma directeur des eaux pluviales démarre le 17 décembre prochain.
- Patrick Chalon signale que le projet visant à désigner les élus intercommunaux au suffrage universel direct est en passe d'être abandonné.

Travaux/urbanisme

- Patrick Chalon a rencontré l'ADAC le 22 novembre 2018 afin de préparer un aménagement stationnement/camping-car sur l'entrée de l'île Buda.
- La structure du city park est désormais installée. L'aménagement du chemin PMR sera revu avec l'entreprise. Du gazon synthétique sera posé aux abords du site pour assurer les finitions.
- Ecole élémentaire : une partie des travaux a été réceptionnée le 5 décembre 2018. D'importantes fuites d'eau ont été détectées sur la toiture. Une entreprise est immédiatement intervenue.
- Touraine Logement : l'emménagement des habitants du nouveau lotissement est reporté. Les travaux de finition ne sont pas assez avancés.
- Eglise Vieux Bourg : les travaux ont commencé. Une visite de chantier à destination des élus intéressés sera organisée. La réfection des cloches sera envisagée si les financements privés nécessaires sont rassemblés.
- Réception d'une partie des travaux de l'école élémentaire le 05/12/18 + devis complémentaire préau et fuite couverture
- L'arrivée de la fibre optique sur la commune est confirmée pour 2020.
- Développement fibre optique. Réunion du 10/12/18

CCAS

- La distribution des colis aura lieu le 5 janvier 2019 à 10h.
- Voyageurs 37 : Tsigane Habitat remplace Voyageurs 37 auprès des gens du voyage.

Commission culture

- Le conseil municipal des Jeunes organise une projection le 21 décembre prochain.
- La bibliothèque organise un après-midi contes et goûters le 19 décembre 2018.
- L'Art en Troglo bénéficiera de l'exposition itinérante proposée par le CCCOD. Les modalités de l'exposition sont à approfondir.

Intervention de Philippe Parent

Dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, Philippe Parent interpelle Patrick Chalon sur la mise en place d'un cahier de doléances à la mairie destiné à recueillir les remarques des stéphanois. Patrick Chalon rappelle que ce type de cahier a été mis en place en 1995 puis a disparu faute d'utilisation. Un cahier est néanmoins rouvert en mairie pour toutes les questions d'intérêt national. L'information sera relayée par l'Actu. Les remarques seront transmises aux députés et au Président de la république. Philippe Parent propose de doubler le dispositif en mettant en place une permanence des élus. Patrick Chalon indique que ses adjoints et lui-même sont disponibles et reçoivent les administrés qui le souhaitent.

La séance est levée à 20h49.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2018-12-058

TMVL – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et la commune de Saint Etienne de Chigny

Délibération n° 2018-12-059

TMVL – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la commune de Saint Etienne de Chigny et Tours Métropole Val de Loire

Délibération n° 2018-12-060

Cavités 37 – Adhésion de la commune de Restigné

Délibération n° 2018-12-061

Convention d’animation Temps d’Activités Périscolaires dans le cadre du Projet Educatif Communal

Délibération n° 2018-12-062

Acquisition de la parcelle B 784

Délibération n° 2018-11-054

Création d’un poste d’agent de maîtrise et mise à jour du tableau des emplois permanents

Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017 :

Décision n°2018-11 du 16 mars 2018

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – contrôle technique – mission L

Décision n°2018-12 du 13 juin 2018

Plan de financement pour la rénovation de la voute lambrissée de l’église Saint Etienne

Décision n°2018-13 du 10 août 2018

Avenants n°1 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l’école élémentaire

Décision n°2018-14 du 10 septembre 2018

Création d'une régie municipale d'avances et de recettes – service jeunesse

Décision n°2018-15 du 10 septembre 2018

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – réalisation d'un terrain multisport

Décision n°2018-16 du 25 septembre 2018

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la voute de l'église Saint Etienne

Décision n°2018-17 du 23 octobre 2018

Avenants n°1 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-18 du 23 octobre 2018

Avenants n°2 au marché à procédure adaptée – travaux pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-19 du 7 novembre 2018

Demande de subvention et plan de financement – appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité »

Décision n°2018-20 du 8 novembre 2018

Demande de subvention et plan de financement – appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité »